

Jean-Pierre Sueur

Pour une politique de toute la ville

L'ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales suggère de revoir nombre de présupposés en matière d'urbanisme et d'appliquer la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain partout en France

Contrairement à ce que fait valoir le géographe Daniel Behar, dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 21 novembre, je ne pense pas qu'il faille « en finir » avec la politique de la ville. Mais il faut, à coup sûr, revoir un certain nombre de ses présupposés. On me permettra d'écrire que cette révision était déjà inscrite dans le rapport « Demain, la ville », rédigé avec vingt-cinq élus, acteurs et spécialistes, que j'ai remis au gouvernement en 1998... Cette nécessaire révision est développée dans trois autres rapports que j'ai rédigés, depuis, pour la délégation à la prospective du Sénat.

Le premier présupposé tient tout simplement au découpage ministériel. Il n'y a pas deux ministères de l'agriculture, un pour l'agriculture qui va bien et un pour l'agriculture qui va mal. Pour les villes, c'est différent. Le ministère dit « de la ville » est celui des quartiers en difficulté. La ville qui va bien, ou mieux, relève d'autres ministères. On voit que cet état de choses présuppose qu'on pourrait changer la vie et la ville dans ces quartiers sans que cela ait d'effet ou de conséquence sur l'ensemble du tissu urbain. Or ce n'est ni vrai ni possible.

Si l'on veut vraiment changer la situation, il faut un ministère de « toute » la ville ! Pourquoi ? Parce que celle que nous a léguée le XX^e siècle souffre de sectorisation : il y a le centre, patrimonial ; les faubourgs ; les banlieues, verticales, faites de barres et de tours, ou horizontales (pavillonnaires), où il n'y a prin-

cipalement que de l'habitat ; les « entrées de ville », où il n'y a que du commerce ; les zones d'activité, où il n'y a que de l'activité ; les campus, où il n'y a que les universités ; les zones de loisirs, où il n'y a que des loisirs, les magasins d'usine, etc.

Il faut largement remettre en cause cette sectorisation et aller vers une « nouvelle urbanité ». Celle-ci aura pour effet de rassembler toutes les fonctions (habitat, travail, commerce, formation, loisirs, sport...) dans les mêmes espaces. Ce qui suppose de substituer à la ville (et aux agglomérations) concentriques une « polycentralité ».

Culte du « zonage »

La loi solidarité et développement urbain est excellente. C'est un impératif catégorique de la mettre enfin en œuvre et de créer partout en France des logements sociaux de qualité qui ne seront plus dénotés par leur aspect extérieur, ce à quoi s'attachent d'ailleurs un grand nombre d'organismes de logement social. Insérés dans les quartiers de la nouvelle urbanité, ils ne seraient plus voués à une seule fonction, l'habitat, mais les accueilleraient toutes. Autrement dit, pour être une réussite, la mixité « sociale » doit aller de pair avec la mixité « fonctionnelle ».

Autre postulat qu'il faut remettre en cause : le culte du « zonage ». Entre les zones urbaines sensibles (ZUS), les zones de revitalisation urbaine (ZRU), les zones franches urbaines (ZFU), et j'en passe, la

France est devenue, au fil du temps, la championne du monde du zonage ! Nous avons dû compter jusqu'à 2500, voire 3000, « zones ».

Le processus est toujours le même. Les maires réclament, et cela se comprend, tel ou tel zonage, des crédits étant censés être affectés auxdits périmètres. Des commissions répartissent la manne entre quantité de projets et de subventions aux associations. Au risque du saupoudrage. Pendant ce temps, l'image du quartier en prend un coup. Et l'on comprend qu'il vaut mieux habiter ailleurs. Et, si les nouveaux arrivants ne le comprennent pas, les agents immobiliers se chargeront de le leur expliquer !

J'ai voté des deux mains à l'Assemblée nationale la création, en 1982, par [l'ancien ministre de l'éducation nationale]



ALORS QUE L'ON
BICHONNE LES
CENTRES ANCIENS,
POUR CE QUI EST
DES ENTRÉES DE VILLE,
C'EST L'ANARCHIE
INTÉGRALE

Alain Savary, des zones d'éducation prioritaire (les ZEP, devenues REP). Donner plus de moyens à ceux qui ont le plus de difficultés, quoi de plus juste ? Et puis j'ai constaté, devenu maire, que l'annonce de l'extension à une nouvelle école d'une ZEP se traduisait rapidement par la fuite de nombre d'élèves – quitte à ce qu'on les domicilie fictivement ailleurs, dans la famille –, par la fermeture de classes et par une concentration accrue de jeunes issus de familles en grande difficulté sur les mêmes sites. Il faut donc oser poser la question taboue de savoir si la politique de zonage – et la réponse peut être différenciée – réduit ou accroît les discriminations !

Et puis il y a ces constats qui montrent en effet – et là, Daniel Behar a raison – que la manne apportée par la politique dite « de la ville » aux quartiers en difficulté est, dans bien des domaines, moindre que ce que reçoivent nombre d'autres secteurs au titre du droit commun. Le regretté urbaniste François Ascher avait lumineusement expliqué cela dans son livre *La République contre la ville* (L'Aube, 1998).

Il y a également la question posée par le devenir des 500, ou plus, « entrées de ville » que compte notre pays et qui le singularisent parmi les pays européens. Alors que l'on bichonne – et c'est bien – les centres anciens, que les architectes des Bâtiments de France veillent scrupuleusement à l'état des volets à proximité d'un édifice classé, pour ce qui est des en-

trées de ville, c'est l'anarchie intégrale.

Ce sont des accumulations de parallélépipèdes, de cubes, de parkings, de pancartes, là où jadis on veillait aux portes des villes pour des raisons certes défensives, mais aussi parce qu'elles étaient des « images de marque ». On me dira que c'est hors sujet. La vérité, c'est que, au-delà des crédits d'étude récemment annoncés, il faudra des politiques résolues sur dix ou vingt ans, car on ne peut pas créer de l'habitat convivial entre deux grandes surfaces ! C'est une reconquête qu'il faut mener parallèlement au mouvement pour la nouvelle urbanité.

Il faudrait aussi évoquer les nouveaux modes de déplacement qu'appelle la polycentralité, la place de la nature dans la ville, le fait que celle-ci n'est pas incompatible avec des secteurs d'habitat plus denses, eux-mêmes plus écologiques, plus économes en énergie que des étalements dispendieux à tous égards. Mais on voit bien que le préalable est un changement radical de perspective, une grande ambition : la nouvelle urbanité sera globale ou ne sera pas. ■

Jean-Pierre Sueur, ancien secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales de 1991 à 1993, a été député et sénateur (PS), et maire d'Orléans de 1989 à 2001.